

## Compte-rendu du Conseil de la vie sociale du 07 Décembre 2023

### Présents :

#### Représentants des résidents :

- Mme BERNARD Marie
- Mme BOURON Mireille
- Mr GABILLAUD Gilbert
- Mme GUILLET Michelle
- Mme JACQUEMINET Régine

#### Représentants des familles :

- Mme Lysiane JEGOUX
- Mr REMAUD Yannick
- Mme COUTON Geneviève
- Mme NICOLAIZEAU Martine



*MR REMAUD - Mme JACQUEMINET - Mme BOURON  
- Mme GUILLET - Mme Bernard - Mme NICOLAIZEAU  
sont absents de la photo Madame Jegoux et  
Madame Couton ainsi que Mr Gabillaud*

#### Représentants du Conseil d'administration :

- Mme BLAISE Clarisse
- Mr COUTON Christian
- Mme FORTIN Marie-Madeleine

#### Représentants du personnel :

- Mr BOURON Laurent, veilleur Aide-soignant
- Mme HERY Severine, Aide-soignante
- Mme MONTASSIER Anne, directrice
- Mme CHAUVIN-SIGNORET Barbara, secrétaire
- Mme PERAUDEAU Manuella, Infirmière référente

#### Représentant de la mairie :

Mme TRAINÉAU Marcelle

**Excusés** : Mr GABILLAUD Gilbert – Mme JEGOUX Lysiane – Mme COUTON Geneviève – Mme BLAISE Clarisse

### **1/ Présentations des membres du Conseil de la Vie Sociale :**

Madame MONTASSIER a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de la Vie Sociale. Certains étaient déjà présents lors du dernier mandat. Elle explique les missions des membres du CVS qui sont élus pour une période de 3 ans. Le CVS est composé de 4 collèges à savoir un collège des résidents, un collège des familles, un collège des représentants des salariés et un collège des représentants des membres du Conseil d'administration.

Obligatoire dans les établissements relevant de la loi 2002-2, le conseil de vie sociale a pour mission de donner son avis et d'effectuer des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, son organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation, l'ensemble des projets de travaux et d'équipement, la nature et le prix des services rendus, l'entretien, la fermeture, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture.

### **2/ Présentation du règlement intérieur de la Vie Sociale :**

Madame MONTASSIER a présenté le règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale qui était en vigueur à ce jour et qui rappelle les éléments suivants :

- ✓ Les membres élus ou désignés ont un mandat d'une durée de trois ans renouvelable.
- ✓ Il existe quatre collèges :

Les Résidents : **5 titulaires**

Les Familles des Résidents : **4 titulaires**

Le Personnel : **5 titulaires**

Le Conseil d'Administration : **3 titulaires.**

Un représentant du CCAS

- ✓ Le règlement intérieur sera donc mis à jour pour les quatre collèges.
- ✓ 3 réunions seront organisées sur l'année

Après lecture de celui-ci, Madame Montassier propose de le mettre à jour suivant les éléments validés et de le proposer à l'approbation pour le prochain CVS

### **3/ Désignation du nouveau Président et de la secrétaire :**

Madame MONTASSIER propose aux membres de procéder à l'élection du nouveau président sachant que celui-ci ne peut être qu'un résident ou un membre du collège des familles.

Après échange avec les membres, une nouvelle élection est réalisée.

- ✓ Mme JACQUEMINET Régine est la seule personne à se porter candidate, cette dernière est élue Présidente à l'unanimité.
- ✓ Madame NAVARRO Pauline reste la secrétaire du conseil de la Vie Sociale.

#### **4/ Rapport de l'évaluation externe établi par CEPHEE EXPERTISE ET CONSULTING**

**Du 7 au 9 juin 2023 :**

Madame MONTASSIER précise le contexte sachant que chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies.

Le dispositif d'évaluation construit par l'HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS est centré sur la personne accompagnée.

Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation. Les méthodes d'évaluation déployées lors de la visite d'évaluation se traduisent notamment par des entretiens avec les personnes accompagnées, les membres du conseil de la vie sociale, les professionnels et la gouvernance des ESSMS. Au terme de la réalisation de la visite, une cotation est obtenue pour chaque élément d'évaluation du référentiel investigué dans la structure, des axes forts et de progrès seront identifiés.

Pour l'ESSMS évalué Le rapport qui en résulte permettra à la structure d'alimenter son plan d'action qualité et devra être transmis à l'autorité compétente et à l'HAS.

L'EHPAD Charles Marguerite fait partie des premiers établissements des Pays de Loire inscrite sur la liste d'arrêté de l'ARS.

L'EHPAD Charles Marguerite a obtenu la note de **17.10/20**.

Voici les commentaires des évaluatrices cités en conclusion du rapport :

*« L'EHPAD Charles-Marguerite est un établissement qui propose de l'hébergement permanent, temporaire, un UPAD et un accueil de jour. Une résidence autonomie, construite en 2021 et attenante et reliée à celle-ci par 2 couloirs. Cette diversité de l'offre rend très fluide le parcours de vie de la personne accompagnée. L'architecture atypique de l'EHPAD est composée de 6 hameaux regroupant environ 18 résidents chacun.*

*Les organisations de travail construites autour de cette spécificité permettent une ambiance conviviale et des prises en soins personnalisées par des équipes de 6 professionnels par hameau. L'établissement doit améliorer la formalisation des procédures et protocoles même si leur application est effective la plupart du temps. Le dépistage et la réévaluation de la douleur ainsi que l'éducation à*

*la santé sont des points qui restent à développer. Un management positif de l'équipe d'encadrement stimule la confiance réciproque avec les équipes. La professionnalisation des équipes (binôme AS/Agent de soin) est une préoccupation importante pour la direction et primordiale pour l'amélioration des prises en soins au sein de chaque hameau. La bienveillance et le respect de la personne accompagnée sont au cœur des réflexions et des actions de l'ensemble des parties prenantes de l'EHPAD Charles Marguerite. »*

Il a été convenu qu'un exemplaire du rapport sera mis à disposition à l'accueil de la Maison Charles Marguerite et un exemplaire dans le bureau de Madame MONTASSIER. Un plan d'amélioration de qualité va être entrepris avec des actions correctives en particulier sur la formulation de protocoles.

## 5/ Divers :

- ✓ Madame MONTASSIER annonce que nous avons obtenu la labellisation du PASA (Pôle Activité Soins Adaptés) auprès des services de l'ARS avec une enveloppe budgétaire allouée pour un montant de 65 000.00 Euros par an en crédit pérenne. L'objectif du PASA va être de proposer un accompagnement adapté à la journée pour un profil de résidents correspondants. Les résidents et les familles concernés seront contactés. Les modalités d'accueil seront présentées lors du prochain CVS. L'ouverture devra se faire avant le 01 Avril 2024 pour pouvoir bénéficier des crédits.
- ✓ Madame MONTASSIER nous annonce également qu'elle a obtenu une habilitation partielle à l'aide sociale pour 4 places à la Résidence Autonomie.
- ✓ Une réunion des Familles va être programmée au mois de janvier (date à définir)
- ✓ Madame Montassier précise qu'il y a 3 commissions menus par an et que globalement la prestation de la restauration donne satisfaction.
- ✓ Dates prochaines réunions Conseil de la Vie Sociale pour l'année 2024 :
  - **Mardi 09 Avril 2024 à 14h30**
  - **Mardi 24 Septembre 2024 à 14h30**
  - **Mardi 10 Décembre 2024 à 14h30**

L'ordre du jour sera établi au préalable avec la présidente et la directrice.